

Communauté
Communes



Avre Luce Noye

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE
SERVICE 2018**

TABLE DES MATIÈRES

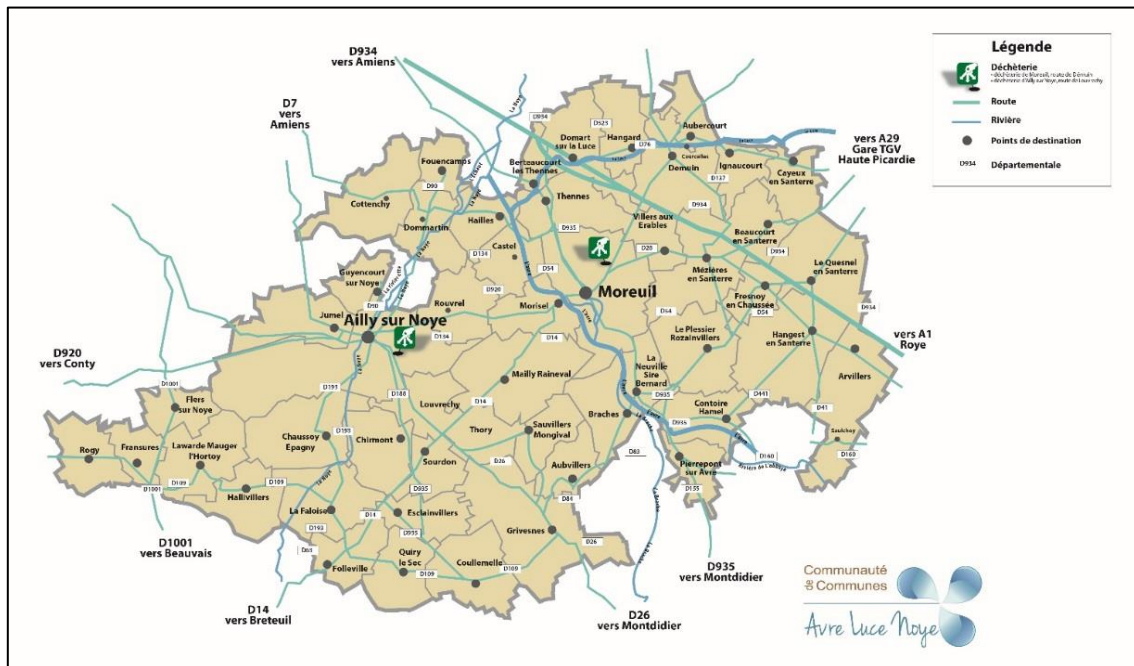
I.	L'organisation administrative	1
II.	Les équipements.....	1
1)	La collecte en porte a porte	1
2)	La collecte en déchèterie	2
III.	La Production de déchets	3
1)	Les ordures ménagères et assimilés.....	3
A.	Les ordures ménagères résiduelles	3
B.	Les déchets recyclables	3
C.	Le verre.....	4
D.	Récapitulatif	4
2)	Les déchets des déchèteries.....	6
IV.	Les modes de traitement.....	8
V.	Les coûts	9
1)	Les ordures ménagères et assimilés.....	9
A.	Les ordures ménagères résiduelles	9
B.	Les déchets recyclables	9
2)	Les déchets des déchèteries.....	10
VI.	La prévention des déchets.....	11
VII.	Annexes	12

I. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Créée le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes Avre Luce Noye (CCALN), regroupe 47 communes et compte 22 925 habitants.

Au regard de ses statuts, la CCALN exerce les compétences suivantes :

- Collecte des déchets ménagers en porte à porte,
- Collecte et traitement des déchets en déchèterie.



A savoir : Le SMITOM du SANTERRE assure la collecte du verre en point d'apport volontaire (PAV) ainsi que le traitement des déchets issus des collectes en porte à porte et en PAV.

II. LES ÉQUIPEMENTS

1) LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

Deux systèmes de collecte en porte-à-porte sont déployés sur la CCALN.

Sur les communes de l'ex-CCALM, la collecte est assurée en régie avec une équipe de deux chauffeurs et six ripeurs effectuant trois circuits de collecte. Le lundi est réservé à la collecte des déchets recyclables (alternance entre les sacs jaunes et bleus) sur l'ensemble des communes sauf Moreuil qui est collectée le vendredi. Les mardis, mercredis et jeudis sont réservés à la collecte des ordures ménagères.

Sur les communes de l'ex-CCVN, la collecte est assurée en prestation de service et est répartie sur quatre circuits de collecte. Les ordures ménagères et les déchets recyclables sont collectés le même jour (alternance entre les sacs jaunes et bleus). La prestation est assurée par Basile Martin depuis le 1^{er} mai 2016.

Les différentes tournées sont présentées en Annexe I.

2) LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

La CCALN gère deux déchèteries accessibles aux particuliers et aux professionnels lorsque ces derniers sont signataires d'une convention ou ayant un chantier sur le territoire.

- La déchèterie d'Ailly-sur-Noye, située Route de Louvrechy. Créée en 1994 et réhabilitée en 2016, elle comporte dix quais.
- La déchèterie de Moreuil, située RD 23 entre Demuin et Moreuil. Créée en 1998. Elle comporte sept quais ainsi qu'une plateforme de compostage des déchets verts.

Horaires d'ouverture		Matin	Après-midi
Moreuil	Lundi	fermée	14h00 – 18h00
	Mardi	09h00 – 13h00 *	14h00 – 18h00
	Mercredi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
	Jeudi	09h00 – 13h00 *	14h00 – 18h00
	Vendredi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
	Samedi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
	Dimanche	09h00 – 12h00 (fermeture des portes à 11h45) **	
Ailly-sur-Noye	Lundi	fermée	14h00 – 18h00
	Mardi	09h00 – 12h30 *	14h00 – 18h00
	Mercredi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
	Jeudi	09h00 – 12h30 *	14h00 – 18h00
	Vendredi	09h00 – 12h30	14h00 – 18h00
	Samedi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
	Dimanche	09h00 – 12h00 (fermeture des portes à 11h45) **	

* réservé aux professionnels ** réservé aux particulières

Dépôts acceptés à la déchèterie



* Benne dédiée à Ailly sur Noye

III. LA PRODUCTION DE DÉCHETS

1) LES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS

Les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) sont composées des ordures ménagères résiduelles et des recyclables secs. Les déchets des collectes spécifiques (telle que la collecte des encombrants) et de déchèteries ne sont pas pris en compte dans ce gisement.

A. LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les ordures ménagères résiduelles sont les déchets contenus dans les sacs noirs.

La production d'ordures ménagères s'est légèrement améliorée passant de 4 624 tonnes à 2017 à **4 509 tonnes** en 2018 soit une baisse de 3%. Le ratio kilo par habitant atteint **199 kg/hab** et se maintient sous la moyenne nationale qui est de 288 kg/hab.

PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES

Tonnage total OMR	4 509 t
Ratio (kg/hab)	199 kg/hab
% évolution 2017/2018	-3 %

B. LES DÉCHETS RECYCLABLES

Les déchets recyclables sont les déchets contenus dans les sacs bleus et jaunes.

Les sacs jaunes contiennent les déchets d'emballages en plastiques (bouteilles et flacons), en métal (boîtes de conserves, canette, aérosols,...) et les briques alimentaires.

Les sacs bleus contiennent les déchets de papiers, journaux, revues, magazines et emballages en carton.

PRODUCTION DE DÉCHETS RECYCLABLES

Tonnage recyclables secs	1088 t
Ratio (kg/hab)	47 kg/hab
% évolution 2017/2018	9 %

Nous pouvons constater que la part de déchets recyclés a augmenté, en 2018, de 9%, soit 3,2 kg/hab de plus. Les résultats se rapprochent ainsi de la moyenne nationale qui est de 48 kg/hab.

Rappelons que le territoire de l'ex-CCVN est passé en collecte en porte-à-porte au 1^{er} janvier 2018.

Le geste de tri a non seulement augmenté mais il est de meilleure qualité puisque les refus de tri ont diminué de près de 20%. Cette part représente tout de même près de **100 tonnes** par an qui est destinée à l'enfouissement (8,5% des déchets admis au centre de tri).

Flux	2017	2018	Évolution 2017/2018
Plastiques/aluminium	329,58 t	339,58 t	9 %
Ratio (kg/hab)	14,37 kg/hab	14,81 kg/hab	
Papiers/cartons	695,99 t	748,52 t	
Ratio (kg/hab)	30,35 kg/hab	32,65 kg/hab	
Refus de tri	123,14 t	99,75 t	-19,51 %
Ratio (kg/hab)	5,37 kg/hab	4,35 kg/hab	
TOTAL (HORS REFUS DE TRI)	1 025,57 t	1 088,10 t	

C. LE VERRE

Le tonnage collecté de verre est en hausse de presque **30%** par rapport à 2017 atteignant une production de 39 kg/hab soit 10 kg/hab de plus que la moyenne nationale (29 kg/hab pour la moyenne nationale).

PRODUCTION DE VERRE

Tonnage verre	889,65 t
% évolution 2017/2018	29,68 %
Ratio (kg/hab)	38,80 kg/hab

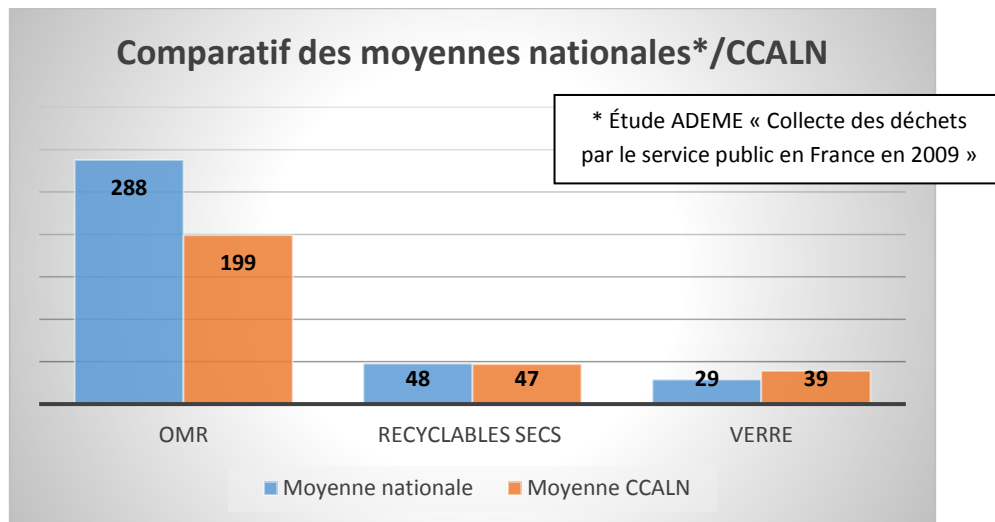
D. RÉCAPITULATIF

La production d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) pourrait être résumée comme suit :

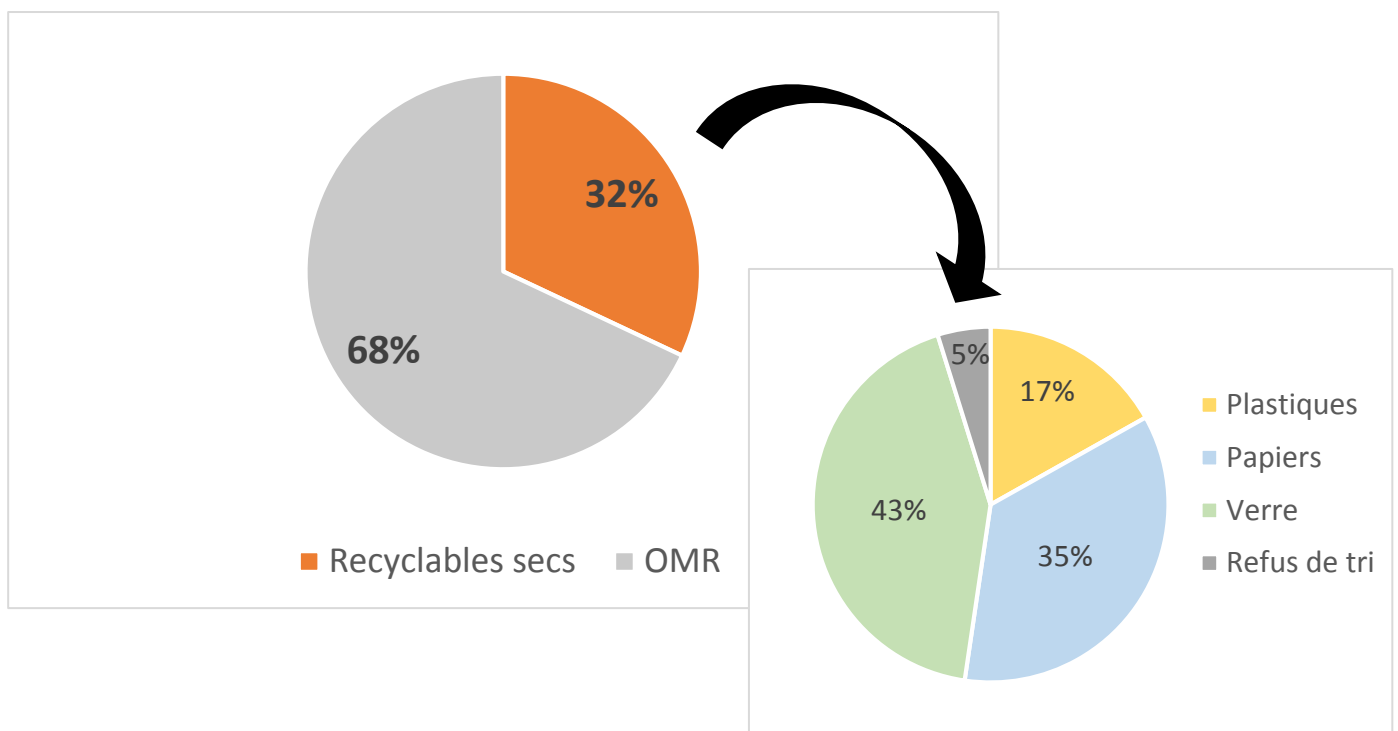
Collecte sélective

	OMR	<i>Verre</i>	<i>Papier/cartons</i>	<i>Plastiques</i>	<i>Refus de tri</i>
Tonnage 2018	4 508,95 t	889,65 t	748,52 t	339,58 t	99,75 t
Tonnage 2017	4 624,12 t	686,04 t	695,66 t	329,58 t	123,14 t
Ratio 2018 (kg/hab)	199,25 kg/hab	38,80 kg/hab	32,65 kg/hab	14,81 kg/hab	4,35 kg/hab
Évolution 2017/2018	-3 %	29,68 %	9 %		-19,51 %

Comparées aux moyennes nationales, les performances de la CCALN sont bonnes. La production d'OMA d'un habitant de la Communauté de Communes est inférieure à celle du Français moyen. Sa production de déchets recyclables est, quant à elle, supérieure.



Répartition de la production d'OMA



2) LES DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES

Le nombre de visiteurs enregistré en 2018 dans les deux déchèteries couvrant le territoire de la CCALN est de **72 136** soit 7,3 visites par foyer et par an. Les deux sites reçoivent donc en moyenne **1 387** visites par semaine et **198** visites par jour.

Le tonnage global est de **7 567,4 tonnes**. Les flux de déchets sont répartis comme suit :

FLUX	TONNAGE
Tout venant	2 314,43 t
Déchets verts	2 645,93 t
DMS	17,59 t
Gravats	1 018,50 t
Cartons	169,06 t
Bois	628,16 t
Ferrailles	372,78 t
DEEE	179,89 t
Fibrociment	32,54 t
Plâtre	164,72 t
Pneus	23,83 t
TONNAGE TOTAL	7 567,43 t

Les déchèteries sont accessibles aux particuliers comme aux artisans (ces derniers représentent **1,48% des visites totales**).

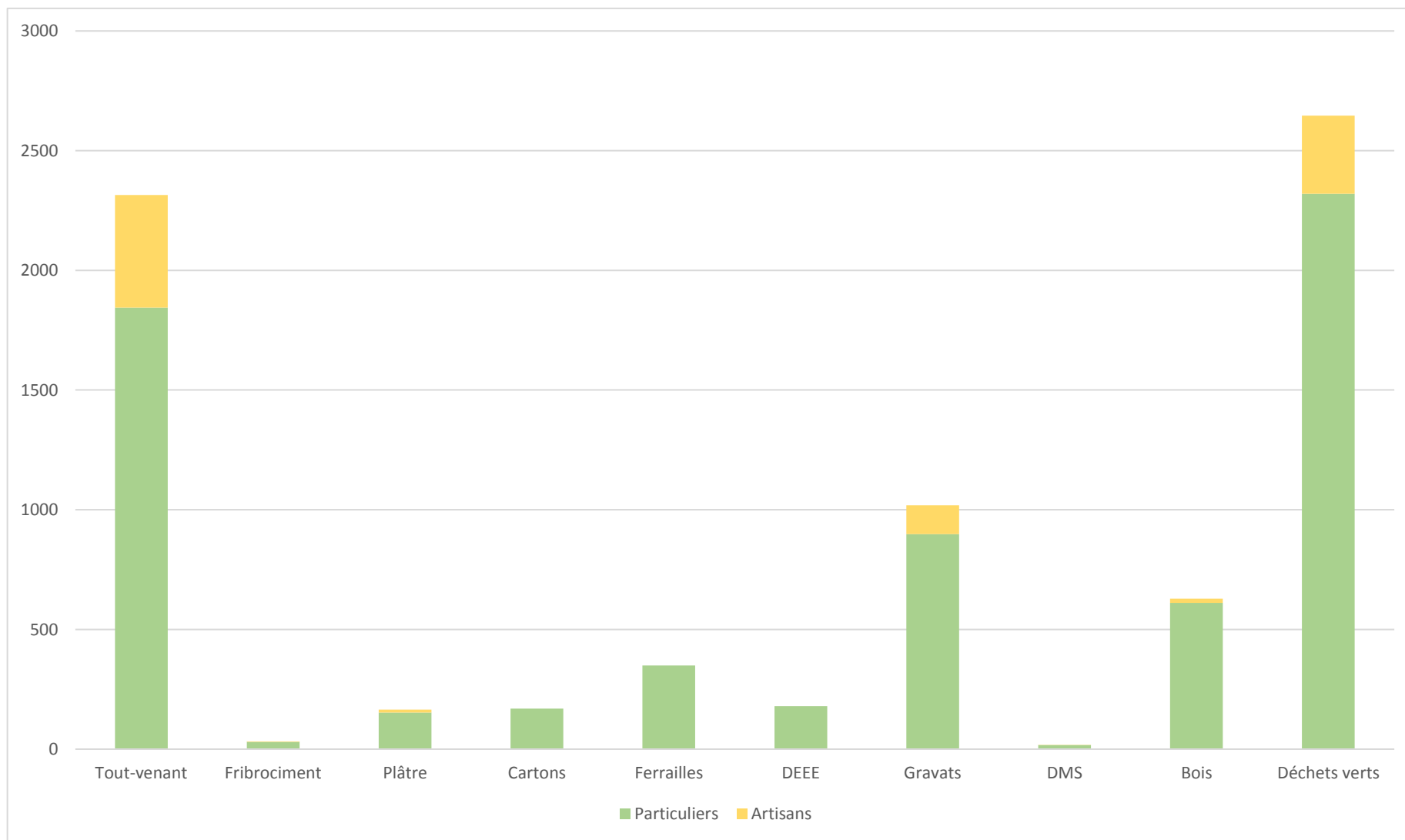
Tous les 6 mois, les déchets verts réceptionnés en déchèterie sont broyés et mis en andain. Les agents de la CCALN effectuent l'arrosage et le retournement. Après une période de maturation, intervient le criblage aboutissant ainsi à la production de compost. Avant d'être distribué aux agriculteurs et aux particuliers, des analyses sont réalisées afin de vérifier qu'il est conforme à la norme NFU 4451.

PRODUCTION DE COMPOST ET RECETTE DE LA VENTE

EARL Damay/Delorme	75 t	603,88 €
Stéphane Damay	69 t	552,00 €
Nansot EARL	115 t	920,00 €
EARL Carreel	194 t	1552,64 €
TOTAL	453 t	3628,52 €

Le compost est vendu 8€ / tonne

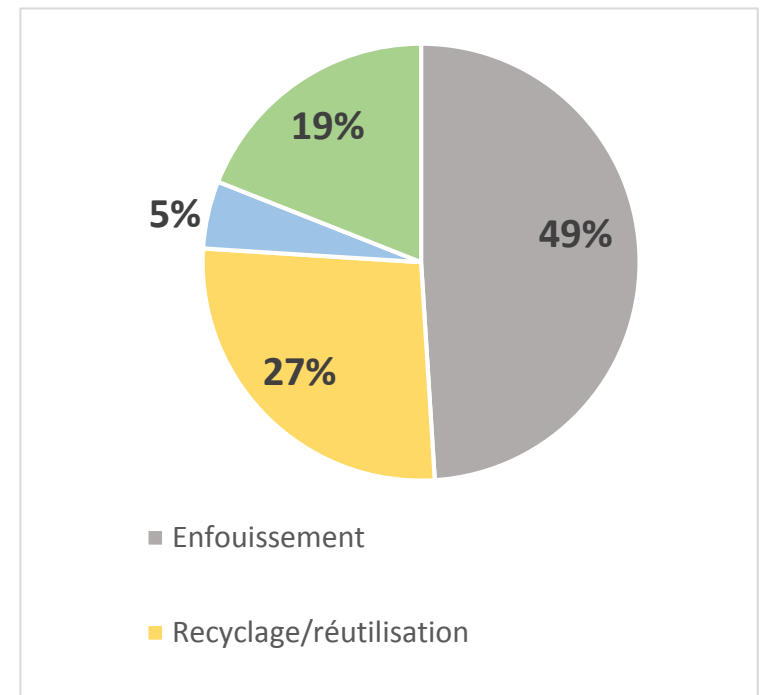
La répartition de la production de déchets entre particuliers et artisans peut être synthétisée selon le graphique ci-après :



IV. LES MODES DE TRAITEMENT

Malgré une hausse des résultats du tri, l'enfouissement représente encore 50% du mode de traitement des déchets du territoire. Ainsi, pour éviter des coûts trop importants et dans un souci environnemental, les efforts constatés en 2018 sont à poursuivre. Rappelons que la loi TECV (Transition Énergétique pour la Croissance Verte) a pour objectif la réduction de 50% des déchets admis en installations de stockage d'ici 2025 avec notamment une forte augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) dans les prochaines années (65€ en 2025 contre 16€ en 2018).

FLUX	TONNAGE	% DU TONNAGE TOTAL	RATIO (KG/HAB)	DEVENIR
OM	4 508,95 t	32 %	199,25	Enfouissement (49%)
Tout venant	2 314,43 t	16 %		
Fibrociment*	42,9 t	> 1 %		
Refus	99,7 t	0,7 %	4,41	
Plâtre	160,81 t	1,2 %		Recyclage/ réutilisation (27%)
Papiers/cartons (CS)	748,52 t	5,2 %	32,65	
Plastiques	339,58 t	2,5 %	14,81	
Verre	889,65 t	6,3 %	38,81	
Cartons (Déch)	169,06 t	1,2 %		
Ferrailles	372,78 t	2,6 %		
DEEE	179,89 t	1,3 %		
Gravats	1 018,50 t	7,2 %		
DMS	17,6 t	> 1 %		Valorisation énergétique (5%)
Bois	628,16 t	4,5 %		
Déchets verts	2 645,93 t	18,8 %		Compost (19%)
TONNAGE TOTAL	14 136,46 t			



* Enfouissement en alvéole spécifique

V. LES COÛTS

1) LES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS

A. LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

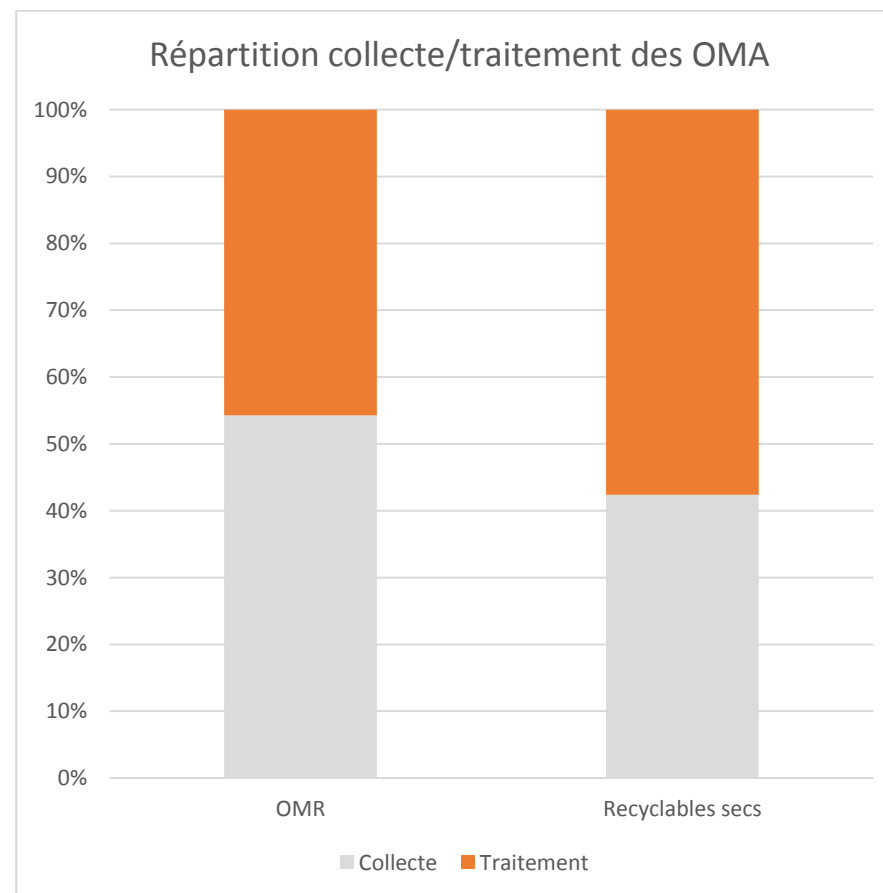
Le coût de gestion des ordures ménagères pour l'année 2018 est de **890 577,07 €** soit **38,84€/habitant**.

COÛT	Global	Par habitant
Collecte	483 340,79 €	21,08 €
Traitement	407 236,28 €	17,76 €
TOTAL	890 577,07 €	38,84 €

B. LES DÉCHETS RECYCLABLES

Le coût de gestion des déchets recyclables (hors refus de tri) est de **487 915,73 €**, ce qui représente **21,20€/habitant**.

COÛT	Global	Par habitant
Collecte	206 055,10 €	8,98 €
Frais d'administration et communication	1 756,81 €	
Traitement du verre	42 667,69 €	1,86 €
Traitement des sacs jaunes et bleus	237 436,13 €	10,35 €
TOTAL	487 915,73 €	21,20 €



2) LES DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES

Pour l'année 2018, le coût de la gestion des déchèteries est de 27,24 € par habitant. Il est à plus de 50% dû au traitement et à la collecte des différents flux de déchets. Dans le tableau suivant, sont détaillés les principaux flux de déchets.

Flux	Tout-venant	Bois	Plâtre	Fibrociment	DMS
<i>Tonnage</i>	2 334,71 t	628,16 t	160,81 t	42,9 t	17,59 t
<i>Coût collecte HT 2018 (location benne et transport)</i>	45 143 €	15 386€	4 250 €	2 655 €	3 220 €
<i>Coût traitement HT 2018</i>	130 446,28 €	29 865,66€	4 714,70 €	4 214,84 €	10 112,74 €
<i>Coût de gestion du flux HT 2018</i>	175 589,28 €	45 251,66€	8 964,70 €	6 869,84 €	13 332,74 €
<i>Coût HT/tonne</i>	75,20 €	72,03€	55,74 €	160,13 €	757,97 €
<i>Coût HT/habitant</i>	7,65 €	1,97€	0,39 €	0,29 €	0,58 €

Les déchèteries de Moreuil et Ailly-sur-Noye génèrent également des recettes basées principalement sur le rachat des matériaux et sur les diverses subventions des éco-organismes avec lesquels la CCALN a signé une convention.

Type de recette	Recette
<i>Rachat ferraille/batterie/cartons</i>	55 831,00 €
<i>Redevance des artisans en déchèterie</i>	2 520,92 €
<i>Subvention des éco-organismes (OCAD3E, Eco-mobilier)</i>	27 610,18 €

VI. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La CCALN, en partenariat avec le SMITOM du Santerre, a mené plusieurs actions de sensibilisation et communication auprès du grand public :

- **La vente de composteurs** : LA CCALN met à disposition de ses habitants des composteurs au tarif préférentiel de 22€. Ainsi, cette année, une soixantaine ménages a mis en place le compostage de leur biodéchets en achetant un composteur.
- **La sensibilisation dans les écoles** : le SMITOM organise plusieurs animations par mois pour sensibiliser le jeune public au tri des déchets (dont la visite du centre de tri de Rosières-en-Santerre). Vingt-huit animations ont été réalisées sur l'année scolaire 2017/2018 soit 680 enfants sensibilisés.

TOURNÉES SUR LES COMMUNES DE L'EX-CCALM – RÉALISÉES EN RÉGIE

<i>Jour de collecte</i>	Tournée 1	Tournée 2
<i>Lundi</i> <i>(alternance jaune bleu)</i>	Arvillers (Saulchoy), Braches, Hangest-en-Santerre, Morisel, La Neuville-sire-Bernard, Le Plessier-Rozainvillers, Le Quesnel	Aubercourt, Beaucourt-en-Santerre, Berteaucourt-les-Thennes, Cayeux-en-Santerre, Demuin, Domart-sur-la-Luce, Fresnoy-en-Chaussée, Hailles, Hangard, Ignaucourt, Mézières-en-Santerre, Le Quesnel, Thennes
<i>Mardi</i>	Castel, Hailles, Moreuil	Moreuil, Villers aux Erables
<i>Mercredi</i>	Braches, Morisel, La Neuville-sire-Bernard, Le Plessier-Rozainvillers	Arvillers (Saulchoy), Fresnoy-en-Chaussée, Hangest-en-Santerre
<i>Jeudi</i>	Bertaucourt, Domart-sur-la-Luce, Hailles, Hangard, Thennes	Aubercourt, Beaucourt-en-Santerre, Cayeux-en-Santerre, Demuin, Ignaucourt, Mézières-en-Santerre, Le Quesnel
<i>Vendredi</i>	Moreuil	Castel, Moreuil

TOURNÉES SUR LES COMMUNES DE L'EX-CCVN – RÉALISÉES EN PRESTATION DE SERVICE

<i>Jour de collecte</i>	Communes
<i>Lundi</i>	Chaussoy-Epagny, Chirmont, Flers-sur-Noye, Fransures, Hallivillers, La Faloise, Lawarde-Mauger-l'Hortoy, Rogy, Sourdon
<i>Mardi</i>	Ailly-sur-Noye, Guyencourt-sur-Noye
<i>Jeudi</i>	Cottenchy, Coullemelle, Esclainvillers, Fouencamps, Folleville, Grivesnes, Quiry-le-Sec
<i>Vendredi</i>	Aubvillers, Dommartin, Jumel, Louvrechy, Mailly-Raineval, Rouvrel, Sauvillers-Mongival, Thory